

# **CODE D'ÉTHIQUE**

**ENTRAIDE FAMILIALE DE L'OUTAOUAIS**



Adopté par le Conseil d'administration de  
ENTRAIDE FAMILIALE DE L'OUTAOUAIS  
Le 12 janvier 2010



## **PRÉAMBULE**

Le présent code d'éthique d'Entraide familiale de l'Outaouais (EFO) sert de référence à l'égard des valeurs et règles de conduite qui guident sa mission. Des lignes de conduite claires permettent de préserver et de renforcer la confiance des membres usagers et de favoriser la transparence. Toutes les personnes impliquées dans la réalisation de la mission d'Entraide familiale de l'Outaouais peuvent s'y référer.

*Se doter d'un code de déontologie vise à instaurer une éthique et des règles de conduite afin de contribuer à l'épanouissement de l'organisme, à favoriser ses objectifs en terme de lutte contre la pauvreté et l'itinérance de même qu'à instaurer un climat sain, empreint d'un esprit de partenariat et de solidarité.*



## **MISSION D'ENTRAIDE FAMILIALE DE L'OUTAOUAIS**

Organiser des services d'entraide afin de répondre aux besoins de base des personnes et familles à faible revenu de l'Outaouais par le DON de meubles, appareils ménagers et vêtements, l'information et l'éducation.

## **VISION D'ENTRAIDE FAMILIALE DE L'OUTAOUAIS**

Entraide familiale de l'Outaouais rêve que la lutte collective contre la pauvreté conduise vers une société plus humaine et solidaire dans laquelle les besoins de base de toutes les personnes et familles seront comblés.

## **LES VALEURS FONDAMENTALES D'ENTRAIDE FAMILIALE DE L'OUTAOUAIS**

### **▪ Aide et solidarité**

Depuis 1982, l'aide, le soutien direct et tangible aux individus et familles sont au cœur même de l'action quotidienne d'Entraide familiale de l'Outaouais. Ainsi, l'organisme aide un enfant à obtenir à coûts réduits les effets nécessaires à son retour en classe, des parents à conserver la garde de leurs enfants grâce aux dons de meubles et d'électroménagers, des individus à retourner au travail avec des vêtements propres et convenables, des personnes et des familles à quitter l'itinérance en meublant leur logement.

### **▪ Entraide**

Seule l'entraide, expression de la solidarité sociale, permet l'aide. Entraide familiale de l'Outaouais est au centre d'un réseau où les mieux nantis de notre société peuvent venir en aide aux moins bien nantis et favoriser ainsi chez chacun des gestes essentiels de solidarité humaine. Cette entraide permet aussi d'augmenter la durée de vie des biens donnés et de promouvoir ainsi le recyclage, la réutilisation et la protection de l'environnement.

### **▪ Partenariat**

Entraide familiale de l'Outaouais ne peut réaliser sa vision seule. Elle doit travailler de concert avec des organisations privées et des individus (dons), publiques (financement) et communautaires (financement, aiguillage, projets communs).



## CONDUITES ATTENDUES DES EMPLOYÉS ET BÉNÉVOLES

### 1.1 RESPECT ET DIGNITÉ

- Être disponible et empressé d'accueillir les membres usagers et les donateurs avec courtoisie, politesse, civilité et respect.
- Utiliser un langage adéquat et respectueux. Les employés doivent échanger entre eux de façon polie et dans le calme.
- Une attitude positive est essentielle entre les employés, les bénévoles, les donateurs et les membres usagers qui circulent dans le local.

### 1.2 ÉGALITÉ ET ÉQUITÉ

- Afin de recevoir la personne au-delà de la différence chaque membre usager est reçu avec égalité et équité, indépendamment de sa différence ethnique, religieuse, sociale, culturelle, psychologique ou physique.

### 1.3 COLLABORATION

- Positivisme, travail d'équipe et support mutuel sont essentiels au bon fonctionnement de l'organisme.

### 1.4 CONFIDENTIALITÉ

- En aucun cas les employés et bénévoles doivent divulguer des renseignements confidentiels ou confidences obtenus dans l'exercice de leur fonction sans le consentement de l'utilisateur ou à moins d'y être autorisé par la loi afin de protéger la sécurité de d'autres personnes.